

République Française

Département de l'Oise

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4/2024

Séance du 21 Mars 2024

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
42	32	34

L'an deux mille vingt quatre, le 21 Mars 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Olivier Métra à Bornel, sous la présidence de Madame Nathalie RAVIER, Présidente.

Présents :

Date de Convocation
7 mars 2024

ANDEVILLE

Jean-Charles MOREL
Gilbert AUDINET
Pascale AYNARD

Date d’Affichage
07/03/24

BEAUMONT-LES-NONAINS

Valéry BEAUVISAGE

BORNEL

Dominique TOSCANI
Alice CAMPAGNARO
Emmanuel PIGEON
Christiane TOSCANI

Objet de la Délibération

**RÉALISATION D'UN
PRÊT AU MOYEN
D'UNE CONVENTION
INTRACTING
D'AVANCE
REMBOURSABLE
D'UN MONTANT
TOTAL DE 4 790 155 €
AUPRÈS DE LA
CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS
POUR LE
FINANCEMENT DE
TRAVAUX
D'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE SUR
UN PÉRIMÈTRE DE 98
BÂTIMENTS PUBLICS
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**

CHAVENCON

Mireille LUTZ
Daniel CARTAYRADE
(suppléant)

CORBEIL-CERF

Laurent CHEVALLIER

ESCHES

Denis VANHOUTTE

HENONVILLE

Hervé LE MAREC

LABOISSIERE EN THELLE

Jean-Jacques THOMAS
Sylvie COURTAUT
(suppléante)

LA DRENNE

Jean-Sébastien DELAVILLE

LES HAUTS TALICAN

Philippe LOGEAY

LORMAISON

Philippe FREMONT

MERU
Nathalie RAVIER
Adelafid MOKHTARI
Lydie LEDARD
Hugues DE LEON
Frédérique LEBLANC
Georges CHAMPENOIS
Philippe KIESSAMESSO
Sylvain TAMBURRO
Olivier CROISIC
Françoise ETIENNE

MONTCHEVREUIL
Christiane VIGNOLI
(suppléante)

MONTS
Didier BOUILLIANT

POUILLY
Daniel CAUCHIES
Michel GUILLIN
(suppléant)

SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS
Alain LETELLIER

VALDAMPIERRE
Laurent MERMET
(suppléant)

VILLENEUVE LES SABLONS
Christian NEVEU
Lydia OEUVRARD
(suppléante)

Absents excusés :

Madame Line COURVILLE
Madame Laurence DESCHEPPER
Monsieur Dany GOURET
Madame Virginie PIERREL
Monsieur Mustapha CHAREF
Madame Annie LEROY
Monsieur Eddie VANDENABEELE

Pouvoirs :

Madame Catherine HERMAN à Monsieur Christian NEVEU
Madame Aldijia DAHMOUN à Madame Nathalie RAVIER

Monsieur Olivier CROISIC est désigné secrétaire de séance.

Soit 32 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Conseil Communautaire.

OBJET : RÉALISATION D'UN PRÊT AU MOYEN D'UNE CONVENTION INTRACTING D'AVANCE REMBOURSABLE D'UN MONTANT TOTAL DE 4 790 155 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR UN PÉRIMÈTRE DE 98 BÂTIMENTS PUBLICS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, la France doit réduire sa consommation en énergie et accélérer la rénovation énergétique de son patrimoine. La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu majeur de la transition énergétique qui nécessite des investissements importants dans la durée et constitue l'un des pivots principaux des engagements pris au niveau national en matière d'énergie renouvelable, de mix énergétique et d'efficacité énergétique.

L'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire, procède des dispositions de la Loi dite « ELAN » du 23 novembre 2018 et son décret d'application codifié aux articles R. 131-38 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, et précisé par arrêté.

Ces dispositions réglementaires prévoient une réduction de la consommation d'énergie finale de ces bâtiments d'au moins 40% à échéance 2030, 50% d'ici à 2040 et 60% d'ici à 2050.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, la Banque des Territoires, direction de l'établissement public Caisse des Dépôts, partenaire privilégiée des collectivités territoriales, les accompagne dans la réalisation de leurs projets de développement en renforçant son appui aux acteurs du territoire afin de mieux répondre à leurs besoins.

Dans le cadre de son axe stratégique autour de la transition énergétique et de sa contribution au plan de relance 2020 concernant la rénovation énergétique des bâtiments et

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le

et publication ou
notification
du

équipements, la CDC encourage la mise en place d'un modèle économique vertueux pour l'efficacité énergétique du patrimoine immobilier des collectivités, permettant notamment le développement de programmes d'actions à fort potentiel d'économies d'énergies à court et moyen termes, dans le cadre du Dispositif Intracting, visant à faciliter la réalisation de l'objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics.

La CDC propose également l'accompagnement et le financement de la mutualisation du Dispositif Intracting opérée par des établissements publics de coopération intercommunale ou des syndicats mixtes compétents en matière d'énergie, pour le compte de leurs collectivités membres, dans le cadre des prescriptions du Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2224-34 en son alinéa suivant : « *Les personnes publiques mentionnées au présent article peuvent prendre en charge, pour le compte de leurs membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires* ».

Le projet concerne l'accompagnement de la Communauté de Communes des Sablons dans sa politique volontariste de réduction de son empreinte énergétique par la mise en place d'un dispositif d'intracting finançant un bouquet de travaux lié à son parc de bâtiments publics.

Les travaux d'efficacité énergétique portent sur un périmètre de 98 bâtiments publics, appartenant à ses communes membres, pour une surface totale d'environ 91.000 m² sur 21 communes.

La CCS a déjà conduit les études nécessaires, dans le cadre de l'audit cofinancé par la Banque des Territoires réalisé par Treenergy, qui a permis de définir une stratégie énergétique et patrimoniale s'appliquant au périmètre retenu.

Dès lors, la CDC a accepté de consentir une avance remboursable Intracting représentant 95 % du besoin de financement des dépenses éligibles, soit un montant total de 4 790 155 € (quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante-cinq euros) au profit de la CCS.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le

et publication ou
notification
du

Cette avance est consentie moyennant un taux d'intérêt fixe à 2% par an.

L'objectif de ce financement est de préfinancer les travaux qui seront menés sur l'ensemble des bâtiments publics (travaux validés conjointement avec chacune des communes au regard de l'audit énergétique réalisé par la société Treenergy) et de rembourser cette avance grâce aux gains énergétiques obtenus à l'aide de ces travaux.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations une avance remboursable Intracting d'un montant total de 4 790 155 € et comprenant 2 versements dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

	Versement 1
Année de versement	2024
Montant	2 395 078 EUR
Durée d'amortissement <i>dont différé d'amortissement</i>	13 ans 1 an
Taux d'intérêt annuel fixe	2 %
Typologie Gissler	1A
Périodicité des échéances	Annuelle
Amortissement	Déduit (échéances constantes)
TEG	2 %

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à cette convention de financement et aux demandes de réalisation des fonds.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le **25 MARS 2024**

et publication ou notification
du **25 MARS 2024**

Fait et délibéré,
les jours, mois et ans sus-dits,



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Utilisateur : FOURNIER Sebastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202404
Objet :	Délibération n°2024-04 - Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention intracting - 4 790 155 € - CDC
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3 - Emprunts
Identifiant unique :	060-246000582-20240321-DEL202404-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-246000582-20240321-DEL202404-DE-1-1_0.xml	text/xml	923 o
Document principal (Délibération) Nom original : N°4_20240325143754.pdf Nom métier : 99_DE-060-246000582-20240321-DEL202404-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	290.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2024 à 15h53min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2024 à 15h54min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2024 à 15h54min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2024 à 15h54min33s	Reçu par le MI le 2024-03-25